



TABLEAU DES GARANTIES

CAP SÉCURITÉ

CONVENTION AXA ASSISTANCE N°2243703 - MULTIRISQUES - DÉPART IMPOSSIBLE
RÉVISION DES PRIX - ANNULATION ATTENTAT ET CATASTROPHE NATURELLE

GARANTIES	PLAFONDS & FRANCHISES
ANNULATION DE VOYAGE	
Assurance annulation	Maximum par personne : 8 000 € Maximum par événement : 40 000 €
Annulation - périls dénommés 1 & 2	Franchise 50 € par personne
Annulation - périls dénommés 3 à 27	Franchise 75 € par personne
Annulation - toutes causes justifiées	Franchise 20% du montant du sinistre avec un minimum de 75 € / pers
« AVION MANQUE » & « RETARD D'AVION »	
Avion manqué	50% du montant initial total de votre forfait (prestations de transport et prestations terrestres) 80% du montant initial total de votre vol sec (prestation de transport uniquement)
Retard d'avion Franchise vol régulier : 3h Franchise vol charter : 6h	31 € maximum par personne - par heure de retard maximum par personne : 155 € maximum par événements : 744 €
RETOUR IMPOSSIBLE	
Retour impossible suite à perturbation des transports : (prolongation de séjour ou frais de transport supp)	1 000 € maximum par personne ou 200 € / nuitée / pers - max 5 jours
ASSISTANCE MÉDICALE	
Rapatriement médical	Frais réels
Envoi d'un médecin sur place	Frais réels
Immobilisation sur place	100 € par jour et maximum 10 jours
Prolongation de séjour sur place	100 € par jour et maximum 10 jours
Retour au domicile après consolidation ou poursuite du voyage après consolidation	Billet retour Frais supplémentaires de transport
Visite d'un proche et prise en charge des frais de séjour	Billet Aller / Retour 100 € par jour et maximum 10 jours
Rapatriement en cas de décès Et prise en charge des frais de cercueil	Frais réels 2 300 €
Accompagnement du défunt Et prise en charge des frais de séjour	Billet Aller-retour 100 € par jour et maximum 4 jours

GARANTIES	PLAFONDS & FRANCHISES
ASSISTANCE MÉDICALE	
Retour des enfants mineurs bénéficiaires Et frais de séjour de l'accompagnateur	Billet aller-retour de l'accompagnateur 100 € par jour et maximum 4 jours
Retour des bénéficiaires	Billet Retour
Assistance Psychologique	3 entretiens par personne et par événement
Chauffeur de remplacement	Chauffeur de remplacement ou billet aller
ASSISTANCE VOYAGEUR	
Service informations et conseils médicaux 24/24	Service
Retour anticipé	Billet retour de l'assuré et des bénéficiaires ou billet Aller-Retour de l'assuré
Envoi de médicaments à l'étranger	Frais d'envoi
Transmission de messages urgents	Frais réels
Intervention médicale auprès d'un mineurs restés au domicile	Coût du transport en ambulance resté à charge
Rapatriement différé de l'animal au domicile	Frais de rapatriement de l'animal OU billet AR pour le récupérer
Organisation de service	Sans prise en charge (organisation seule)
Perte ou vol des documents d'identité - En voyage : - À votre retour :	Frais de réfection passeport Conseils et aide aux démarches administratives
FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	
Plafond Frais médicaux Asie, Australie, Canada, USA, Nouvelle Zélande	152 450 € maximum par personne
Plafond Frais médicaux Reste du Monde	76 225 € par personne
Soins dentaires d'urgence	300 €
Franchise	30 € par dossier
FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	
Frais de recherche et de secours	4 600 € / personne - max 23 000 € / événement
ASSISTANCE JURIDIQUE	
Avance de caution pénale à l'étranger	Maximum 15 245 €
Frais d'avocat à l'étranger	Maximum 3 049 €

GARANTIES	PLAFONDS & FRANCHISES
BAGAGES	
Maximum par personne	2 000 € - 10 000 € maximum par événement
Objet Précieux et de valeurs	Limités à 50% de la somme assurée
Franchise	30 € par dossier
Retard de livraison Bagages de plus de 24h	152 € maximum / personne 762 € maximum / événement
VOYAGE DE COMPENSATION & INTERRUPTION DE VOYAGE	
Interruption de séjour : remboursement des prestations non utilisées	7 000 € par personne – 29 000 € par événement
Voyages de Compensation	Même valeur que le voyage initial
RESPONSABILITÉ CIVILE	
Responsabilité civile vie privée	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	4 500 000 € par sinistre
Dommages corporels seuls	4 500 000 € /sinistre – limité à 1 000 000 € par sinistre aux USA/canada
Dommages matériels et immatériels consécutifs	45 000 € / sinistre avec une franchise de 150 €
Responsabilité Civile Locative	
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus causés aux biens immobiliers et mobiliers objet du contrat de location	500 000 € par sinistre avec une franchise de 500 €
Dont dommages causés aux biens listés dans l'inventaire joint au contrat de location	10 000 € par sinistre avec une franchise de 500 €
Défense et recours	20 000 € par litige avec un seuil d'intervention à 380 €
INDIVIDUELLE ACCIDENT	
Capital Décès accidentel et invalidité Permanente	20 000 € par personne
Capital Décès accidentel et invalidité Permanente pour les personnes <16 ans et > 70 ans)	8 000 € par personne
ASSISTANCE AU DOMICILE APRÈS RAPATRIEMENT	
Aide-ménagère au domicile	Maximum 20 heures sur 15 jours
Garde-malade au domicile	20 heures maximum
Garde des enfants au domicile	20 heures maximum ou billet Aller/Retour
Livraison de médicaments au domicile	Frais de livraison – 1 intervention/événement

GARANTIES

PLAFONDS & FRANCHISES

ASSISTANCE HABITATION

Envoi d'un serrurier

Frais de déplacement 153 € maximum
Frais de réfection des clés 153 € maximum

Hébergement suite à un sinistre au domicile

100 € par jour - maximum 5 jours

OPTION DÉPART IMPOSSIBLE

Manquement de correspondance

Maximum 1 000 € par personne

En cas de trajet international annulé par transporteur :
· Annulation de voyage

Maximum 2 000 € par personne, avec une
sous-limitation de 250 € pour les frais d'excursions

· Frais de modification des dates de voyage

Maximum de 200 €

OPTION RÉVISION DES PRIX

Surcharge carburant et Hausse
des taxes aéroportuaires

À concurrence de 150 € par assuré
maximum 750 € par événement

Avec un seuil d'intervention

Moyen Courrier : 20 € par personne
Long Courrier : 30 € par personne

OPTION ANNULATION ATTENTAT & CATASTROPHE NATURELLE

Annulation pour ATTENTAT, ÉMEUTE,
ACTE DE TERRORISME & CATASTROPHE
NATURELLES sur votre lieu de séjour

Maximum par personne : 8 000 €
Maximum par événement : 40 000 €

Franchise 20% du montant du sinistre
avec un minimum de 75 € / pers



Aon France
agissant sous le nom commercial **Chapka Assurances**.
Siège social
31-35 rue de la Fédération, 75717 Paris Cedex 15
t +33(0)1 47 83 10 10
aon.fr

N° ORIAS 07 001 560
SAS au capital de 46 027 140 euros
414 572 248 RCS Paris
N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248
Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle
conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances